

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 072/2017

OBJET : Sport : Convention d'utilisation du gymnase du Lycée de Drap.

L'an deux mille dix-sept, le 11 du mois d'octobre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ /PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Romain BIANCHI / Sophie ESPOSITO à Catherine DINI/ Mélanie MORINI à Alexandra RUSSO / Sonia CHAKROUNI à Christine DECORDIER.ABSENT : Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Taofick FATFOUTA / Pierre VESTRI.Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** la demande de l'Association « **Courir à Peillon** », basée à Peillon, pour l'utilisation du gymnase du lycée,**Vu** le projet de convention,**Considérant** la demande de l'association d'utiliser le gymnase de Drap,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention d'utilisation du gymnase avec l'association courir à Peillon dont le siège social est situé : 672 avenue de l'Hôtel de Ville 06440 Peillon.

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	19
Votants :	23
Absents :	4
Contre :	0
Abstentions :	0
Pour :	23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 12/10/2017
et publication en mairie le : 13/10/2017